

## Session 11

Que peut-on breveter en bioinformatique?  
Que doit-on breveter?  
Ce qu'il faut éviter

Stéphanie Célaire  
Ingénieur Brevets Biotechnologies  
CABINET LEPEUDRY

# A- Que peut-on breveter?

## 1- La protection des logiciels par brevets

### Définition juridique du logiciel

"est réputé **logiciel**, toute information structurée gouvernant un traitement automatisé de données"

### Une **invention** doit:

- se rapporter à un **domaine technique**,
- résoudre un **problème technique**
- et être définie par des revendications de **caractéristiques techniques**

# A- Que peut-on breveter?

## 1- La protection des logiciels par brevets

- Les articles L. 611-10 CPI et 52 CBE disposent: ne sont pas considérées comme des inventions brevetables:
  - c) les plans, principes et méthodes dans l'exercice d'activités intellectuelles ou dans le domaine des activités économiques, ainsi que les programmes d'ordinateur
  - d) les présentations d'informations considérés « en tant que tel »

# A- Que peut-on breveter?

## 1- La protection des logiciels par brevets

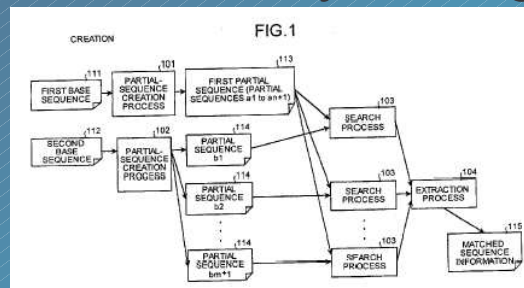
Évolution jurisprudentielle

- Ce qui est **protégeable** par le droit des brevets
  - ▣ le **procédé technique**
  - ▣ le **dispositif technique** mettant en œuvre le procédé technique
  - ▣ le **produit programme** permettant la mise en œuvre du procédé technique  
sous réserve des conditions de brevetabilité

# A- Que peut-on breveter?

## 2- Exemples en bioinformatique : ce qui se dépose et se délivre actuellement à l'OEB

- Les méthodes de traitement de données de bases  
Ex : méthode d'analyse du génome



- Les méthodes de conception assistée par ordinateur voire les molécules obtenues par ces méthodes

Ex : procédé pour prévoir, identifier et décrire des molécules susceptibles de présenter un comportement recherché, notamment dans le domaine de la pharmacie

# A- Que peut-on breveter?

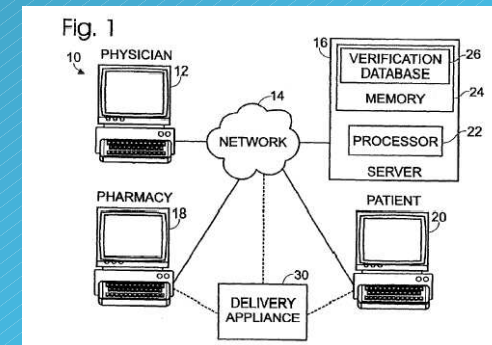
2- Exemples en bioinformatique : ce qui se dépose et se délivre actuellement à l'OEB

Les méthodes d'imagerie médicale

Ex : procédé et dispositif d'imagerie radiographique pour la reconstitution tridimensionnelle à faible dose d'irradiation

Les méthodes de traitement de données dans le domaine de la pharmacie

Ex :



La bioinformatique au service des demandes biotech pour la prédiction de la fonction d'un gène

## B- Que doit-on breveter?

➤ Ce sont les **fonctions** du logiciel mises en œuvre qui seront protégées, mais uniquement dans la **résolution du problème technique posé**.

Ex : le fait d'automatiser un procédé, en utilisant des moyens techniques, dans un but non technique et/ou pour traiter des informations non techniques ne confère pas nécessairement un caractère technique au procédé.

- Pension Benefit Systems **T931/95** 08/09/2000

# B- Que doit-on breveter?

## 1- Droit d'auteur/Brevets

- Le **droit d'auteur** assure une protection sur la structure, l'architecture, la composition du logiciel. C'est donc une **protection sur la forme**.
- Le **brevet** assure une protection sur les fonctionnalités techniques du logiciel dans le cadre d'un processus technique déterminé et revendiqué. C'est donc une **protection sur le fond**.
- Les deux protections sont donc **complémentaires**, et selon le logiciel et la stratégie commerciale afférente, l'on pourra judicieusement adjoindre à la protection par le droit d'auteur, acquise dès la création sans formalité, celle générée par le dépôt d'une demande de brevet correspondante.

# B- Que doit-on breveter?

## 2- Le contenu des bases de données

Protection particulière Art L341-1 à L343-4 CPI :

**Droit sui generis de 15 ans** qui interdit l'extraction d'éléments de la base de façon qualitative ou quantitative importante

# C- Que faut-il éviter?

## 1- Les Divulgations

Rappel 1 : le dépôt d'une demande de brevet implique sa publication à 18 mois

Rappel 2 : il faut éviter toute divulgation avant le dépôt et si possible jusqu'à 18 mois

Il ne faut pas divulguer un savoir-faire qui n'est pas brevetable en le déposant.

Ex : Pension Benefit Systems **T931/95** 08/09/2000

# C- Que faut-il éviter?

## 2- Masquer une exclusion à la brevetabilité

- Les business methods

Ex :« un procédé de commande électronique de produits auprès d'un centre de vente » **FR 2 820 854**

**Arrêt 10.01.03 CA Paris. SA Sagem / M. Le Directeur de l'INPI**

- Les présentations d'information

## C- Que faut-il éviter?

### 3- S'affranchir des conseils d'un professionnel

Importance d'une approche globale de la stratégie de l'entreprise

Importance de la connaissance des procédures

Importance de la connaissance des conditions de forme

Importance de l'appréhension du problème technique et des caractéristiques techniques

Importance de la valorisation des titres

# Pour en savoir plus...

## Offices des brevets

INPI: <http://www.inpi.fr>

OEB: <http://www.epo.org>

USPTO: <http://www.uspto.org>

## Recherche brevets

Plutarque (INPI): <http://www.plutarque.com>

Esp@cenet: <http://ep.espacenet.com/>

## Classes ECLA

Traitement de données dans le domaine médical : G06F19/00A

Conception assistée par ordinateur : G06F17/50K

Traitement de données de bases de données : G06F17/30

# Notre cabinet

CABINET LEPEUDRY

CABINET DE CONSEIL EN PROPRIETE INDUSTRIELLE

43, rue de la Brèche aux Loups  
75012 PARIS  
00 33 (1) 43 44 69 90

L'Opale – Parc de la Duranne  
13857 AIX EN PROVENCE Cedex 3  
00 33 (4) 42 12 42 35